



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

nuisibles

Question écrite n° 94269

Texte de la question

Mme Jacqueline Irlès appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la présence importante dans son département, des Pyrénées-Orientales, du frelon asiatique qui inquiète au plus au point les apiculteurs. En effet, elle signale qu'en raison d'un microclimat, l'insecte continue, même en période hivernale de proliférer. Il a été constaté au cours du mois de novembre, dans un nid, des fondatrices ainsi que des larves, ce qui laisse présager que l'insecte n'était pas près de se mettre en veille pour l'hiver. Une adaptation du frelon asiatique à notre climat méditerranéen est constatée. Aussi, elle lui demande la mise en place de mesures urgentes pour lutter contre cet insecte nuisible et encore vivace, malgré la saison.

Texte de la réponse

Le frelon asiatique est présent sur le territoire français depuis 2005 et suscite depuis lors des préoccupations grandissantes, notamment au sein de la filière apicole, préoccupations justifiées par les dégâts potentiels qu'il peut engendrer. Des campagnes de destruction des nids et de piégeage ont été déployées depuis lors. Ces campagnes ont permis de freiner le développement de cette espèce, mais s'avèrent insuffisantes pour son éradication, objectif irréaliste selon les scientifiques. Le ministère en charge de l'écologie a lancé le 10 février 2010 une consultation des services de l'État, des organismes scientifiques, des instances d'évaluation et des parties prenantes afin d'initier des programmes expérimentaux sur cette question et de mobiliser les réseaux de scientifiques et d'experts. En complément, une mission conjointe des conseils généraux de l'agriculture et de l'environnement et du service d'inspection générale des affaires sociales, a été lancée par les ministres concernés, destinée à préparer un plan d'action pour évaluer la nature et l'étendue des risques associés au frelon asiatique vis-à-vis des personnes, de la faune et de la flore sauvages et domestiques, et à apporter les solutions appropriées à la protection contre cette espèce, notamment du cheptel apiaire. Le ministère chargé de l'agriculture s'est déjà engagé dans un plan d'action en matière d'apiculture, en lien avec le plan communautaire « santé des abeilles ». Il pourrait donc coordonner, à ce titre, une action spécifique destinée à protéger les ruchers contre le frelon. Cette partie du plan d'action apicole réunira les services des ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut technique et scientifique de l'abeille et les services des préfets concernés afin de déployer une recherche opérationnelle sur le frelon asiatique selon des protocoles scientifiques reposant sur la connaissance la plus récente. Un premier réseau de surveillance de l'implantation et de l'extension de l'insecte a également été mis en place sous la responsabilité du Muséum national d'histoire naturelle. Ces instances travailleront en lien étroit avec les structures scientifiques des pays limitrophes et d'Asie, afin d'anticiper au mieux les orientations à donner aux actions imprimées au niveau national. Enfin, ces actions accorderont une part importante aux échanges avec la profession afin de favoriser l'action collective, d'assurer le déploiement des préconisations et d'informer sur les progrès accomplis.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Irlès](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94269

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13095

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4225